

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 juin 2008

DÉMOCRATIE SOCIALE - (n° 969)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 10

présenté par
M. Poisson, rapporteur
au nom de la commission des affaires culturelles

ARTICLE 2

Dans l'alinéa 18 de cet article, substituer par deux fois aux mots :

« de mesurer »,

les mots :

« d'y mesurer ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.